

La commune vous informe

Cimetière

À l'approche de la Toussaint, vous serez nombreux à vous rendre au sein de nos cimetières pour honorer la mémoire de vos défunts.

Nous vous rappelons que conformément au règlement de ce dernier, il appartient à chaque famille d'entretenir leur monument funéraire et leurs abords. Pour ce faire, la commune met à votre disposition des bennes, merci de bien vouloir vous conformer aux consignes de tri pour le respect de tout un chacun.

autre part, certaines familles ne sont pas encore en conformité avec la prise de concession mise en place depuis janvier 2023. En l'absence de régularisation d'ici janvier 2025, les tombes seront propriétés de la commune et plus aucune inhumation n'y sera autorisée.

Des plaques seront apposées sur les emplacements concernés. Si vous ne souhaitez pas mettre en place un régime de concession, vous pouvez d'ores et déjà adresser un écrit en Mairie.

Propreté du village

ette année, particulièrement humide, a aidé à la pousse des végétaux ne permettant pas aux employés communaux, bien que renforcés d'un saisonnier, de suivre le rythme d'entretien habituel.

La solution pourrait venir d'une augmentation de personnel ou le recours à des prestataires, mais ceci se traduirait inévitablement par une augmentation de la masse salariale et bien évidemment des impôts.

chaque habitant doit connaître les règles d'usage de la vie en collectivité afin que nous puissions garder notre village propre et accueillant :

- L'entretien des trottoirs, qu'ils soient surélevés ou marqués au sol, est de la responsabilité des riverains, locataires et/ou propriétaires. Ceci vaut pour l'herbe, les feuilles mortes, la neige ou le verglas.
- Les haies et clôtures doivent faire l'objet d'un entretien régulier et respecter les règles du code de l'urbanisme applicables sur le domaine public, pour la sécurité des piétons, mais aussi sur le

domaine privé pour le respect des voisins.

es défauts d'entretien qui se révèleront réguliers ou démontrant un manque de volonté des locataires et/ou propriétaires feront l'objet d'un courrier leur rappelant les règles de vie en collectivité.

S i pour des raisons de sécurité les agents de la commune ou prestataires doivent intervenir, les frais engagés seront à supporter par les intéressés.

Répartition produit de la chasse

ans le cadre de la répartition du produit de la chasse de l'année 2024, les propriétaires fonciers peuvent consulter la liste en Mairie et sont invités à signaler tout changement affectant leur propriété (vente, achat de terrain, etc.). Celle-ci peut être consultée **jusqu'au 18** octobre, aux heures d'ouverture de la Mairie.

es modifications ne seront enregistrées que sur présentation de pièces justificatives.



Programme LED 2024

e Conseil Municipal a approuvé, en séance du 12 septembre dernier, le programme LED 2024 permettant de finaliser l'équipement sur l'ensemble de la commune et ainsi réduire l'intensité de l'éclairage au coeur de la nuit.

es rues concernées par la finalisation du programme sont : rues du Rhin, des Seigneurs, de la Paix, les lotissements du Rheinfeld et de la Hardt, le secteur des rues de Caudecoste, frères Vonarb, Thierhurst et Albert Schweitzer, ainsi que l'impasse Grossgarten.

Des subventions ont été sollicitées auprès de l'État via le Fond Vert et de la Communauté de Communes au titre du fond de concours.

'installation du nouveau matériel
n'est pas connu à
ce jour, dépendant
notamment des délais
de livraison de
plusieurs semaines des
fournisseurs, mais
nous espérons que ce
soit encore faisable
pour la fin d'année.

Autres informations

Battues de chasse

e locataire du lot de chasse vous informe des dates de battues du mois d'octobre, côté Ouest du village ainsi que dans la forêt :

- du 25 au 27 octobre
- du 01^{er} au 03 novembre.



Quête

e Conseil de Fabrique procédera à sa quête annuelle à partir du **19 octobre.** Merci de leur réserver un bon accueil.



Élections chambre d'agriculture

a prochaine élection des membres de la chambre interdépartementale d'agriculture d'Alsace aura lieu le 31 janvier 2025.

Acet effet, l'avis de consultation ainsi que les listes électorales provisoires pour chaque collège ont été affichées sur le tableau numérique au niveau du Square de la Fraternité, et ce jusqu'au 15 octobre inclus.

Vous disposez du même délai pour effectuer une demande d'inscription sur lesdites listes (formulaire disponible en mairie).

Mouvements de Bien-Être

Vous avez besoin de vous régénérer, de vous offrir un moment de calme, de sérénité, de détente, retrouver des ressources pour bien vivre votre vie au quotidien. Une solution s'offre à vous!

Venez essayer une des pratiques de mouvements de bien-être.

Horaires et lieu:

- QI GONG (Lou Yong Tao Tö Qi) le lundi à 18h
- Yoga de Samara le mercredi à 18h15
- Lahore Nadi Yoga le mercredi à 19h30

à la salle de l'Escale 6 rue des Seigneurs à Fessenheim.

À vos agendas!

Repair Café

Samedi 12 octobre

de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30 salle rdc – Mairie de Dessenheim

Oktoberfest

Samedi 12 octobre

19h – salle des fêtes de Nambsheim Prévente au 06 78 43 54 03

Art'Rhena

Samedi 19 octobre

20h - pièce de théâtre « A tout prix »

Jeudi 24 octobre

15h – spectacle de danse « Nochmal » (à partir de 3 ans)

Calendrier des matchs de quilles à Balgau

- ✓ 19 octobre 19h30 match de championnat contre Vogelgrun
- ✓ 16 novembre 19h30 match de championnat contre Sainte Croix en Plaine

Etat civil

Mariage

Mélanie CAMARASA et Christophe GARGOWITSCH

le 29 septembre

(découverte possible à tout moment de l'année - 1ère séance offerte - Cours pour adulte de tout âge, ne nécessite pas une grande souplesse, les mouvements sont simples et sans contorsions).

Contact: Anne ZIMMERLE
06 09 56 89 17
anne.zimmerle@gmail.com

Distribution de composteurs

e Service Prévention et Gestion des Déchets de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach organise une distribution de composteurs le

SAMEDI 12 OCTOBRE DE 9h Å 12h Point vert à DESSENHEIM INSCRIPTION OBLIGATOIRE

par mail à <u>l.delpierre@alsacerhinbrisach.fr</u>

Réservé aux habitants du territoire de la CCARB :

60% pris en charge par la CCARB, soit 32€ le composteur! Limité à 2 par foyer.

u compost et du broyat sont disponibles gratuitement depuis le 02 octobre aux points verts.





Rappel: extinction du cuivre



En 2028, le réseau de téléphonie cuivre va disparaître au profit de la nouvelle technologie Fibre.

ette fermeture ne concerne pas uniquement les personnes souhaitant un abonnement à Internet, elle concerne chacun d'entre nous dès lors que vous disposez d'une ligne téléphonique fixe.

Que devez-vous faire pour continuer à bénéficier de vos services ?

I vous appartient **d'anticiper** et de préparer cette transition afin de continuer de bénéficier de vos services (téléphonie fixe et/ou Internet et/ou TV et/ou autres usages spécifiques). Vous devez, si cela n'est pas déjà fait, vous rapprocher de votre opérateur actuel ou de l'opérateur de votre choix pour faire le point sur vos besoins et souscrire une offre sur le réseau fibre.

Votre opérateur vous a peut-être déjà contacté à ce sujet, ou pourrait le faire prochainement. Soyez attentifs au maintien de vos services en les transposant vers la fibre.

Assurez-vous également d'être bien en contact avec votre opérateur : des opportunistes pourraient profiter de cette opération pour au mieux vous proposer des prestations inutiles ou superflues, ou pire tenter de vous escroquer.

Yvonne's Wellness Pur

In cabinet en massage sonore, réflexologie plantaire et palmaire dans le domaine du bien-être et de la prévention est ouvert à Balgau.

Penez à la rencontre de Yvonne Amhof au 15 rue du 7 février – 07 88 99 11 96 – ouvert du lundi au samedi de 14h à 20h.

Octobre Rose

e dixième mois de l'année est dédié à la prévention, à l'information, et au soutien des personnes touchées par le cancer du sein.

haque année en France, plus de 2,5 millions de femmes se font dépister et 61 000 d'entre elles sont atteintes par ce cancer. Dans 90 % des cas, un dépistage précoce permet d'en guérir. L'importance d'être bien informés et de réaliser un suivi régulier est plus que cruciale.

ette année, dans la continuité de son engagement, la CCARB a créé une cagnotte en collaboration directe avec la Ligue contre le cancer. Cette cagnotte est ouverte jusqu'au 1^{er} novembre 2024, si vous souhaitez y prendre part, rendez vous sur https://collecter.ligue-cancer.net/projects/ensemble-luttons-contre-le-cancer-du-sein-fr



Changement d'heure

N'oubliez pas le changement d'heure le 27 octobre



Premiers secours : les gestes qui sauvent !

Nous avons tous été, ou serons, témoins d'un accident ou d'une situation d'urgence. Ces moments sont souvent imprévisibles et demandent une réaction rapide et efficace. La maîtrise des gestes de premiers secours est donc vitale. À l'occasion de la Journée mondiale des premiers secours le 9 septembre, Échos Santé rappelle l'importance des gestes qui sauvent.



Clémence Cekovic Barget, bénévole à la Croix-Rouge



« Je projette de faire des études de médecine. J'ai appris les gestes qui sauvent lors de mon Service national universel. J'en ai constaté l'utilité lors du stage qui a suivi, effectué au sein de la Croix-Rouge. Le plus important d'entre eux est de contacter le Samu ou les pompiers quand on est témoin d'une situation où des personnes sont en danger : malaise, chute, accident... L'interlocuteur vous posera des questions et guidera votre action. Elle peut consister à placer la personne à secourir en position latérale de sécurité, à lui dispenser un massage cardiaque, à utiliser un défibrillateur, à l'empêcher d'avaler sa langue ou simplement à lui parler en attendant que les secours arrivent. C'est peu de chose, mais cela sauve des vies !

Pour se former aux gestes qui sauvent

